



ELECTIONS

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche. Il est possible de s'inscrire toute l'année, au secrétariat (état-civil) de la Mairie de Thierville-sur-Meuse ou en ligne sur le site www.service-public.fr.

Documents à fournir :

- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois :
 - Attestation ou la facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise,
 - Attestation d'assurance habitation,
 - Quittance de loyer non manuscrite,
 - Bulletin de salaire ou titre de pension,
 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente),
 - Pas de facture de téléphone mobile.
- Formulaire Cerfa n°12669 (aussi disponible en Mairie).